

Les directeurs de laboratoires¹ appellent de leurs vœux depuis de nombreux mois une évolution du système de recherche, incluant une *évolution sensible des organismes de recherche permettant notamment un partenariat équilibré et fructueux avec les universités*. Des avancées significatives peuvent être constatées sur une partie des 10 points énoncés le 14 mars et soutenus par 640 DU (voir l'annexe et la situation sur les *3 points clefs* et les *10 points fondamentaux*). Elles restent cependant à consolider. Ils restent préoccupés par plusieurs points qui sont abordés ici.

Les directeurs d'unités réunis le 22 juin 2009 et ceux qui ont apporté leur soutien à ce texte rappellent tout d'abord le rôle indispensable dans le système de recherche des organismes, notamment du CNRS, en particulier comme garants d'une stratégie nationale de recherche.

Ils réaffirment le rôle fondamental du CNRS dans le paysage de la recherche française ainsi que les principes fondamentaux suivants :

- Indépendance académique
- Maintien du rôle des organismes comme opérateur *et* agence
- Partenariat universités-organismes équilibré
- Place centrale des UMR dans le dispositif de recherche
- Importance de la recherche « libre »
- Évaluation par les pairs

Ensuite, de manière générale, les directeurs de laboratoires

réaffirment l'importance des *emplois statutaires* dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

rappellent (cf. point 3) infra) que le contrat d'objectifs du CNRS doit comporter un véritable volet moyens *préalablement à sa signature définitive* ;

rappellent que la *structuration en laboratoires*, et notamment en UMR, a contribué significativement à permettre à la recherche française d'avoir une place dans le peloton de tête international malgré la faiblesse des moyens alloués ces 20 dernières années ;

s'inquiètent de la *montée en puissance d'une vision purement gestionnaire* du CNRS aboutissant en particulier à ce que les *laboratoires deviennent des hôtels à projets pour des équipes uniquement financées sur des contrats à court terme* ;

s'inquiètent de la *diminution constante des soutiens de base au profit des ressources contractuelles à court terme* ;

s'inquiètent de la *qualité de rapports fournis par l'AERES*.

¹ Voir <http://recherche-du.fr/CA/> pour la liste des signataires actualisée en temps réel.

Enfin, ils soulignent 3 points qui leur semblent particulièrement critiques sur l'évolution du système de recherche français :

1. Un engagement pluriannuel sur les moyens qui permette de mener une politique au niveau des unités

Les directeurs d'unités s'inquiètent de l'absence d'engagements pluriannuels précis et chiffrés sur les moyens dans le projet de Contrat Objectifs Moyens entre l'Etat et le CNRS récemment rendu public. Ils considèrent qu'un rééquilibrage budgétaire des divers agences ou fonds de financement au profit des établissements est indispensable compte tenu des enjeux sociétaux et des objectifs affichés dans le COM et dans les annonces gouvernementales, à savoir :

- le maintien des emplois
- l'amélioration des carrières
- l'accompagnement des TGE

Ces objectifs sont légitimes, si les engagements sur le maintien des emplois en 2010-2011 s'appliquent principalement aux emplois statutaires. Cependant, il ne faut pas qu'associés à une stagnation (et *a fortiori* une décroissance) des budgets, ils se traduisent par un effondrement des soutiens de base, déstructurant pour les unités, vouées à se transformer en « hôtels à projets ». Un *rééquilibrage significatif des financements en faveur du soutien de base*, fonction de l'évaluation scientifique (et non de critères comptables), est indispensable afin que les laboratoires puissent jouer leur rôle scientifique grâce à une véritable politique quadriennale. A ce titre, le récent discours de la ministre devant le Conseil scientifique du CNRS, s'il comporte des éléments positifs, est un recul dommageable par rapport à des prises de position antérieures².

Dans la logique d'un rééquilibrage entre financements sur projets et soutien de base, un « préciput labo » sur les contrats ANR, comparable au préciput « hébergeur » (11%) permettrait de pallier en partie les effets déstabilisants de l'ANR sur la politique scientifique des unités, définie dans le cadre du contrat quadriennal.

2. L'évaluation et la prospective scientifique

Les directeurs d'unité réunis le 22 juin émettent de graves inquiétudes sur le contenu des rapports de l'AERES :

- accent principalement mis sur des indicateurs quantitatifs (publications et brevets, voire contrats ANR ou UE)
- déficit d'informations sur le fonctionnement de l'unité

² Voir par exemple le compte-rendu (validé par le ministère) d'une réunion ministre-délégation de DU du 15 février 2008 où était explicitement envisagé le possible réexamen des équilibres entre financements sur projet ou sur dotation annuelle des laboratoires.

- réécriture des rapports par la section des unités de l'AERES

Ils constatent que l'AERES est de fait une agence de notation et non d'évaluation. Ces notations sont dénuées de pertinence, en particulier parce qu'elles sont très réductrices quand elles s'appliquent aux équipes constitutives des unités ou aux projets, ce qui va au-delà des dispositions de la LOPR et du décret d'application.

Le comité national est, pour le CNRS, la structure d'évaluation de référence. Il doit être fortement impliqué dans l'évaluation et le suivi des unités puisqu'il est appelé à donner un avis sur leur création, reconduction ou fermeture.

Les directeurs d'unités demandent que soit réaffirmé le rôle central de la communauté représentée au comité national dans l'élaboration de la prospective scientifique du CNRS.

Ils appellent à l'ouverture de discussions immédiates entre l'AERES et les instances compétentes, comité national notamment, pour modifier en profondeur le fonctionnement de l'Agence (conformément à ce qu'a annoncé la ministre).

3. La nouvelle organisation du CNRS

Les directeurs d'unité s'inquiètent des dispositions du nouveau décret sur l'organisation du CNRS et du Contrat Objectifs Moyens qui témoignent d'une évolution de plus en plus « gestionnaire » du CNRS, où la science se retrouve au même niveau hiérarchique (directeur général adjoint) que les ressources humaines et la gestion, sous l'autorité d'un président directeur général. Ils mettent en garde contre les dangers comportant l'orientation vers le financement en coûts complets et le travail en mode projets qui y est clairement affirmée avec sa dérive possible vers la comptabilité analytique et les « fiches de temps » inadaptées au travail de recherche. Ils s'inquiètent du changement de nature des agences de financement qui en découle du fait de leur participation au paiement des salaires.

Les directeurs d'unité considèrent que la stratégie scientifique définie collectivement doit rester au cœur du dispositif. Ils s'opposent avec force à une application mécanique de la comptabilité analytique, incompatible avec la démarche scientifique.

Annexe

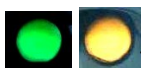
Les 3 points clefs préalables (14 mars 2009).

- Attribution sur liste supplémentaire au concours 2009 des postes supprimés notamment par la mise en place des chaires dont 90 au CNRS ainsi que de postes ITA.



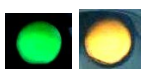
3

- Engagement du Premier ministre sur l'intégrité des organismes ainsi que sur leur rôle d'opérateurs.



4

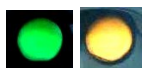
- Mise en chantier d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique.



5

Les 10 points fondamentaux (14 mars 2009)

1) Les EPST doivent continuer à jouer un rôle majeur pour la structuration nationale de la recherche dans le contexte international, ce qui exige un rôle d'opérateur fort. En ce qui concerne le cas du CNRS, ceci suppose la continuité thématique et la coordination avec les autres acteurs, en particulier les Universités. Pour jouer ce rôle, le CNRS doit disposer d'une direction collégiale avec un conseil scientifique fort.

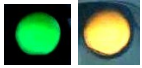


³ La signalétique est subjective et réductrice mais tente de montrer les évolutions depuis le 14 mars telles que discutées le 22 juin.

⁴ S'il ne peut être question de considérer que le discours du Premier ministre sur la recherche du 28 mai 2009 constitue un tel engagement, des prises de position claires, publiques répétées sur ce point sont intervenues au niveau de la ministre, d'où la couleur.

⁵ Il s'agit bien de mise en chantier, et non de son aboutissement (voir *infra*).

2) Les UMR sont au cœur du système, leur création et leur renouvellement doivent être décidés sur critères scientifiques exclusivement. Elles doivent disposer d'un statut unique.



3) Les contrats d'objectifs doivent comporter un engagement sur les moyens nécessaires (notamment humains, chercheurs et ITA) pour le CNRS, les organismes et bien entendu les Universités.



4) Il faut définir un plan pluriannuel d'emplois à 3 ans et une prospective à 10 ans pour éviter les effets « d'accordéon » dans le nombre des recrutements des universités et des organismes. Cette programmation doit avoir pour objectif de maintenir et de développer l'emploi scientifique permanent, d'analyser et de réduire la précarité, notamment la proportion de CDD dans les personnels ITA.



5) Il est urgent de rééquilibrer les financements actuellement attribués sur projets (ANR...) au bénéfice d'une remise à niveau du soutien de base, soutien de base modulé en fonction de l'évaluation quadriennale des laboratoires. Il faut rationaliser les appels d'offres en tous genres en ménageant un espace important pour les projets transverses.



6) Les directeurs de laboratoires demandent que la communauté scientifique soit associée à l'évaluation du crédit impôt recherche et de son impact, en particulier en terme d'embauche des docteurs en entreprise. Sur la base de cette évaluation, un rééquilibrage vers la recherche publique devrait être envisagé.



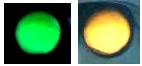
7) Le programme blanc de l'ANR doit être porté à 50% des crédits comme annoncé. De plus, les instituts CNRS et autres EPST doivent prendre en charge la définition des programmes thématiques de l'ANR. Les coûts induits de ces programmes doivent être reversés aux laboratoires sous forme de « préciputs labo ».

⁶ Les quelques lignes du COM sur les moyens, si elles contiennent des engagements importants (maintien de l'emploi, mais sur la moitié de la durée du contrat et sans préciser quel type d'emploi) ne peut être considéré comme un volet moyens qui est renvoyé après la discussion du budget.

⁷ Des consultations ont été lancées, mais sans résultat concret, des engagements sur l'emploi en 2010-2011 ont vu le jour. Pour autant, on est loin d'un plan pluriannuel d'emplois à l'heure actuelle.



8) Le dispositif des chaires organisme-université est inacceptable. Il doit être remplacé par des délégations renforcées (avec environnement) jusqu'à 5 ans pour des maîtres de conférences nouvellement ou récemment recrutés qui doit garantir qu'une telle délégation ne coûte qu'un poste pour l'ensemble organisme-université. Il faut donc financer le dispositif et récupérer dès 2009 les 130 postes perdus par an. Ce dispositif doit compléter une approche globale du problème de la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs.



9) Les directeurs de laboratoires réaffirment leur attachement au recrutement d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs jeunes.



10) Les directeurs de laboratoires demandent une mise en œuvre rapide et significative des points positifs du rapport Aimé sur la gestion des laboratoires.



⁸ Ces points ont été annoncés mais restent à mettre en œuvre. Le ministère semble être favorable à un préciput labo, mais sous condition de passer aux coûts complets, alors que la CPU lui est fortement défavorable.

⁹ La CPU a évolué dans le sens de la délégation de signature par exemple, et plus généralement sur les simplifications de gestion au profit des labos. Le COM du CNRS comporte quelques points intéressants, notamment en termes de contrôle *a posteriori*. Mais on est loin de la convergence par le haut des pratiques de gestion.